



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Chargé-e de la maintenance et de l'exploitation du patrimoine immobilier, ouvert au titre de l'affectataire RECTORAT DE MAYOTTE, session 2026

La rectrice de l'académie de Mayotte,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

ARRETE :

Article 1er

Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Chargé-e de la maintenance et de l'exploitation du patrimoine immobilier, ouvert au titre de l'affectataire RECTORAT DE MAYOTTE, au titre de l'année 2026 :

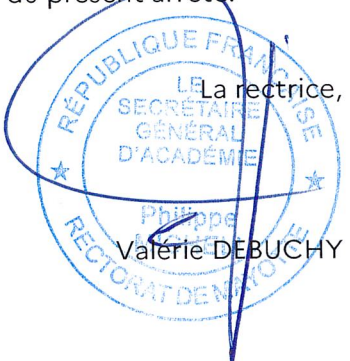
Monsieur BONNEAU Jean-René, attaché principal d'administration, président, Rectorat de Mayotte, Mamoudzou.

Madame AUGUSTE Sabrina, ingénieure d'études hors classe, experte, Centre régional des oeuvres universitaires et Scolaires, Versailles.

Monsieur HAMADA Yahaya, ingénieur territorial, Mairie de Mamoudzou, Mamoudzou.

Article 2

Le secrétaire général de l'académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice,

Valérie DEBUCHY